

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Frédérique Poliquin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/86f96311060c8362f2812b74>

Date d'obtention : 2022-06-06 14:10:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut premièrement rencontrer l'auteur(e) du signalement pour remplir la grille Sexto (après s'être assuré que c'est un événement qui a un impact sur les élèves de l'école et que l'auteur(e) du signalement est un élève de l'école). Par la suite, il faut rencontrer toutes les personnes impliquées et remplir la grille. Si celles-ci ne collaborent pas, on doit prendre possession du cellulaire et contacter le poste de police qui prendra en charge la situation. Si elles collaborent, et que la grille confirme la présence de pornographie juvénile, je confisque le cellulaire de l'instigateur et contacte le poste de police selon la procédure de Sexto. Si toutefois je ne fais pas face à une situation de pornographie juvénile, je cesse le protocole Sexto et me tourne vers le protocole de l'établissement scolaire. Si je crois que l'instigateur est malveillant, je ne lui pose pas de question, l'avise seulement que je dois confisquer son téléphone parce qu'on a eu l'information qu'il pourrait contenir de la pornographie juvénile. Je contacte ensuite le poste de police qui prendra la situation en main. Tout au long de mes interventions, je dois faire sentir aux personnes impliquées qu'elles ne sont pas jugées et qu'elles sont soutenues et respecter la confidentialité de chacun. Un appel aux parents doit être fait pour les informer de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Je ne suis pas mandataire du poste de police.
- Je ne dois, sous aucun prétexte, consulter les photos. En questionnant les personnes impliquées avec la grille Sexto, j'aurai l'information nécessaire.
- Si une situation à lieu hors du contexte scolaire et que ce n'est pas un élève qui signale une situation, je ne peux pas entamer le protocole de Sexto.
- Si l'instigateur semble être malveillant, je ne dois pas le questionner. Je contacte le poste de police le plus rapidement possible.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'appel aux parents me semble plus délicat, puisqu'ils pourraient réagir fortement (colère, surprise, etc.) Je devrai être en mesure d'utiliser les bons mots et me montrer rassurante.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

